

RAPPORT DU JURY session 2025

Concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

**Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**

SESSION 2025

Rapport établi par Frédéric MANSUY, président du jury

**Partie statistique établie par le département des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF, des personnels de direction, des IA-
IPR et des IEN (DGRH D2-5)**

Source : Cyclades

SOMMAIRE

1. Données générales	5
1.1 Cadre réglementaire et contexte	5
1.1.1. Six spécialités proposées au concours	5
1.1.2. Un métier technique et pédagogique	5
1.2 Caractéristiques principales du concours	6
1.3 Principales caractéristiques du concours 2025	7
1.3.1 Ouverture de trois spécialités	7
1.3.2 Calendrier du concours en 2025	8
1.4 L'attractivité du concours	9
1.4.1 Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites	9
1.4.2 Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire	12
2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats. 13	
2.1 Épreuves d'admissibilité	13
2.1.1 Notes des candidats admissibles	13
2.1.2 Notes moyennes par concours et spécialité et seuils admissibilité	13
2.2 Épreuves d'admission	14
2.2.1 Notes des candidats admis et seuils d'admission	14
2.2.2 Conseils aux candidats	16
3 Analyse par épreuve du concours	16
3.1 Épreuve externe de composition	16
3.1.1 Rappel du cadre réglementaire	16
3.1.2 Les sujets proposés en 2025	16
3.1.3 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet	17
3.1.4 Résultats	17
3.1.5 Conseils aux candidats	19
3.1.6 Conseils aux formateurs	20
3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)	20
3.2.1 Rappel du cadre réglementaire	20
3.2.2 Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU – CST)	20
3.2.3 Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	24
3.2.4 Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	27
3.2.5 Analyse générale	31
3.3 Épreuve orale de spécialité	32

3.3.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	32
3.3.2	<i>Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve</i>	32
3.3.3	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	32
3.3.4	<i>Analyse</i>	32
3.3.5	<i>Conseils aux candidats et aux formateurs</i>	34
•	<i>Conseils aux formateurs</i>	34
3.4	Épreuve orale d'entretien (concours externe)	35
3.4.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	35
3.4.2	<i>Remarques générales sur la nature de l'épreuve</i>	35
3.4.3	<i>Analyse</i>	36
3.4.4	<i>Conseils aux candidats</i>	37
3.4.5	<i>Conseils aux formateurs</i>	37
3.5	L'oral d'entretien du concours interne et du 3ème concours	37
3.5.1	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	37
3.5.2	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	38
3.5.3	<i>Analyse</i>	38
1.	Annexe 1 : Les textes de référence	43
2.	Annexe 2 : Les éléments statistiques	44
3.	Annexe 3 : Les grilles d'évaluation	49

INTRODUCTION

En 2025, conformément à l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), trois concours ont été organisés dans le cadre des dispositions du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport, et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

L'arrêté du 2 janvier 2025 a fixé le nombre de postes offerts dans les trois concours et trois spécialités, soit au total 37 postes. Par ailleurs, 3 postes ont été offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

645 candidats se sont inscrits en 2025, et 196 se sont présentés aux épreuves d'admissibilités, soit un taux de participation de 30,4 %. 47 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de spécialité. 81 candidats ont été déclarés admissibles. 72 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, et 16 ont obtenu une note éliminatoire. Au terme des épreuves, 33 candidats ont été déclarés admis et 7 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Ce concours 2025 s'est caractérisé par un niveau d'attractivité satisfaisant, à pondérer néanmoins au regard du taux de présents, à l'admissibilité et à l'admission, même si ces taux sont nettement supérieurs à ceux des trois dernières sessions. Le taux de non-présentation aux épreuves d'admissibilité est plus élevé chez les candidats au concours externe, quelle que soit la spécialité.

Le présent rapport s'inscrit dans le souhait d'éclairer les futurs candidats et leurs formateurs pour la préparation au concours de CEPJ, en leur facilitant une juste compréhension du contenu des épreuves et des attentes des membres du jury.

1. Données générales

Les CEPJ sont recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie.

1.1 Cadre réglementaire et contexte

Depuis 2019, les modalités et contenu du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) ont été remaniés et s'inscrivent dans le cadre du décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019¹. Le cadre réglementaire précise que « *les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse* ».

1.1.1. Six spécialités proposées au concours

Le concours comprend désormais six spécialités au lieu de treize initialement qui se déclinent comme suit :

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.

1.1.2. Un métier technique et pédagogique

Le CEPJ est un métier technique et pédagogique. Il est attendu que les CEPJ mobilisent une expertise relative à l'éducation populaire, aux politiques de jeunesse hors cadre scolaire, à l'engagement ainsi qu'au développement du fait associatif.

Les CEPJ doivent s'appuyer sur des connaissances et compétences pédagogiques en matière d'éducation populaire et d'éducation non formelle ou informelle destinées non pas à assurer directement une animation de première ligne, mais à porter une appréciation éclairée sur les contenus des actions et formations à développer dans le cadre des politiques publiques de jeunesse et d'engagement.

Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions techniques et pédagogiques ;

2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;

¹ Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;

4° Participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.

À ce titre, ils sont affectés et exercent leurs fonctions dans les services de l'État et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Pour mener à bien ses actions, le CEPJ s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, en particulier dans sa spécialité d'origine, sur sa connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur ses capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par son intervention, notamment les jeunes.

Par leurs démarches techniques et pédagogiques, ils sont aussi capables de promouvoir des politiques d'éducation hors cadre scolaire et des politiques d'engagement en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les autres services de l'État ou les collectivités locales. Depuis 2021 avec le transfert des missions JES² au sein des services académiques, ils sont amenés à mettre en œuvre également les dispositifs ou programmes relevant de la continuité éducative.

Les CEPJ exercent en administration centrale, en services déconcentrés (DSDEN-SDJES, DRAJES)³ ou bien au sein des services de formation des CREPS⁴ en tant que formateurs ou coordonnateurs de formation. En fonction de leurs missions, ils sont amenés à travailler régulièrement avec divers ministères, plusieurs niveaux de collectivités territoriales notamment les communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux, et des partenaires associatifs.

1.2 Caractéristiques principales du concours

Le concours comprend un nombre réduit d'épreuves qui ont été renouvelées.

Il comporte pour :

- l'admissibilité, deux épreuves pour le concours externe (une composition et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier) et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier pour les candidats du concours interne et du troisième concours
- l'admission, deux épreuves pour tous les concours
- Un oral de spécialité consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum, en la présentation d'un plan d'action ; il est prévu que la grille d'évaluation de cette épreuve est rendue publique.
- Un oral d'entretien, avec des modalités différenciées pour les candidats au concours externe.

² Jeunesse, engagement et sport.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions jeunesse, engagement et aux sports ont été transférées au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Au niveau départemental, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, et au niveau régional les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sont placées sous l'autorité du recteur de région académique.

⁴ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive.

1.3 Principales caractéristiques du concours 2025

1.3.1 Ouverture de trois spécialités

L'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, a prévu trois spécialités :

Il s'agit des spécialités suivantes :

- éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU);
- sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR) ;
- sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL).

Pour faciliter la lecture du présent rapport, ces trois spécialités seront désignées par leurs abréviations EDU, JUR et POL.

Ces trois spécialités, proposées par le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA), ont été retenues par le directeur général des ressources humaines pour la troisième session consécutive, la spécialité EDU étant, quant à elle, retenue pour la quatrième fois. Cette continuité des trois spécialités marque la volonté de renforcer l'expertise des cadres, chargés des politiques de jeunesse et de vie associative, et de développer des réseaux métiers dans les services ministériels.

Le jury a donc procédé à neuf classements, correspondant à trois classements par concours.

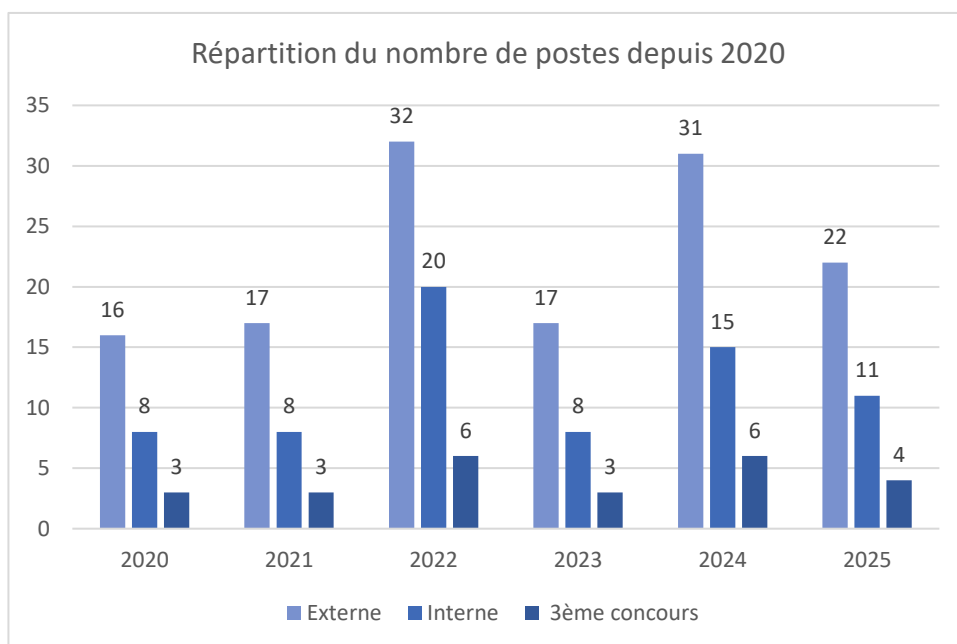
Tableau n°1 : Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité

Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité	Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique EDU	Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL	Total de postes ouverts (hors concours réservé)
Concours externe	4	6	12	22
Concours interne	2	3	6	11
3 ^{ème} concours	1	1	2	4
Total	7	10	20	37

L'arrêté du 2 janvier 2025, fixant au titre de l'année 2025, le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, mentionne que 3 postes sont offerts par la voie contractuelle aux

bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ».⁵

Graphique n° 1



1.3.2 Calendrier du concours en 2025

L'arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **24 septembre 2024** autorise, au titre de l'année 2025, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les spécialités «éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique», «sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives», « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives».

Le président du jury a été nommé par arrêté du **28 octobre 2024** ⁶. Les trois jurys des concours interne, externe et troisième concours ont été nommés par arrêté du **23 janvier 2025**, complété par l'arrêté du **5 mars 2025**.

Les inscriptions aux concours de la session 2025, via Cyclades, se sont déroulées du mardi 1er octobre au jeudi 7 novembre 2024 à 12h00, heure de Paris.

Les épreuves écrites ont eu lieu pour le :

- **concours externe** : concours externe : jeudi 6 février et vendredi 7 février 2025
- **concours interne** : vendredi 7 février 2025 ;
- **troisième concours** : vendredi 7 février 2025

Le jury d'admissibilité s'est réuni le **20 mars 2025** ; les résultats ont été publiés, via Cyclades, le 21 mars 2025. Les épreuves d'admission se sont déroulées du **lundi 12 mai au vendredi 16 mai 2025** au

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048939374>.

⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo44/SPOH2429327A>

CREPS de Reims. Le jury d'admission s'est réuni le **20 mai 2025** et les résultats ont été publiés le **22 mai 2025** via Cyclades.

1.4 L'attractivité du concours

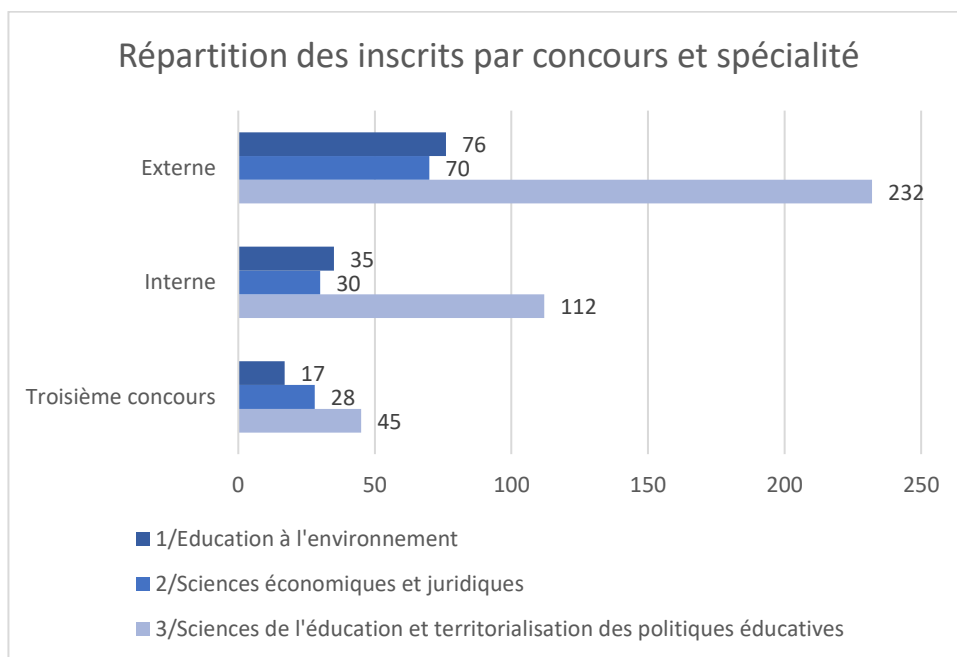
En 2025, le nombre de postes proposés au concours a connu une diminution importante par rapport à 2024, en passant de 52 à **37 postes ouverts**. Ce nombre reste néanmoins supérieur à ceux des sessions 2020, 2021 et 2023 qui n'avaient pas dépassé 28. **645 candidats se sont inscrits** à l'automne 2024 (soit un peu plus de 17 candidats inscrits par poste), dont 426 femmes. Le pourcentage de présents aux épreuves d'admissibilité est assez nettement supérieur aux années antérieures (30,4 % des candidats ont pris part à la première épreuve, contre 22,5 % l'année passée), mais reste globalement faible avec plus des deux tiers des inscrits n'ayant pas donné suite à leur inscription.

1.4.1 Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites

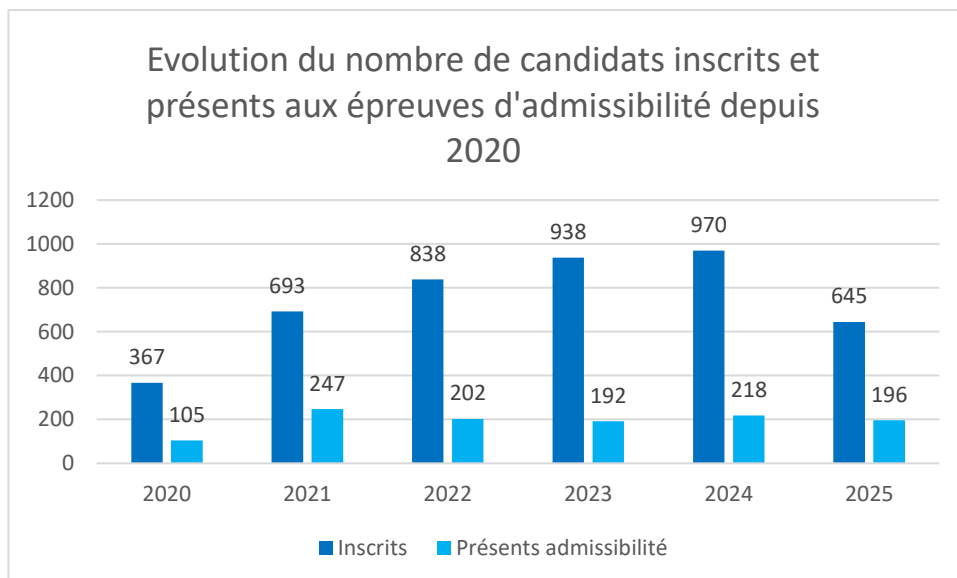
Les quatre dernières éditions du concours de CEPJ sont marquées par un nombre relativement conséquent d'inscrits, mais un beaucoup plus faible nombre de candidats se présentant aux épreuves écrites d'admissibilité.

Si l'on compare les deux dernières sessions, on peut constater que le nombre de candidats inscrits par poste est sensiblement identique (17,5 en 2025 contre 18,6 en 2024), tandis que celui des présents à la première épreuve connaît cette année une augmentation en passant de 4,7 à 5,4.

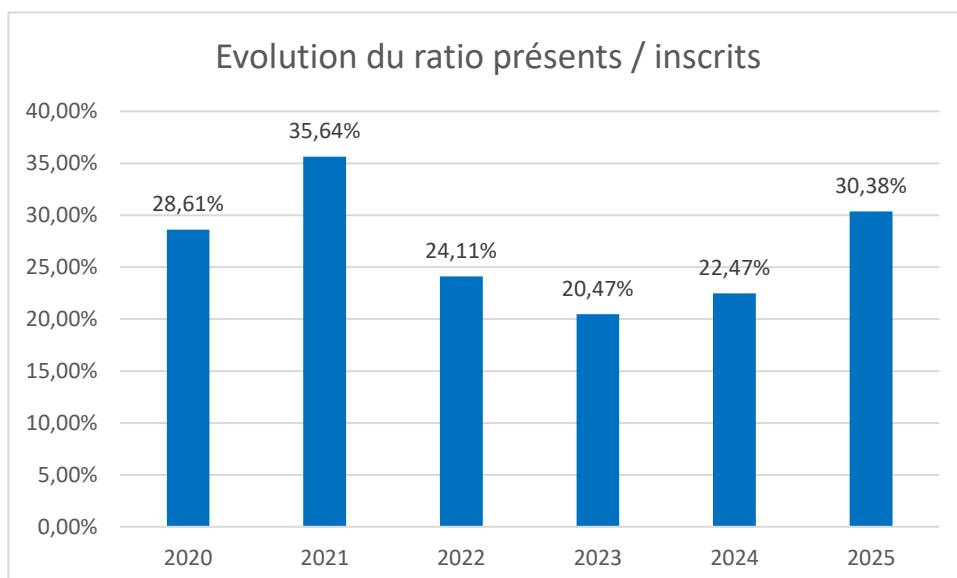
Graphique n° 2 : nombre de candidats inscrits



Graphique n° 3 évolution de 2020 à 2025



Graphique n° 4 : évolution du ratio depuis 2020



Il est difficile, cette année encore, de préciser les raisons de ces défections importantes qui ne semblent pas spécifiques à ce concours, puisque les autres concours de catégorie A relevant des missions jeunesse-sport-vie associative (inspecteur jeunesse et sports, professeur de sport) ont rencontré le même degré d'abandon dès la première phase d'admissibilité cette année, à l'identique des sessions précédentes.

Les inscriptions multiples aux concours de catégorie A de la fonction publique et la méconnaissance de la réalité du métier de CEPJ peuvent être des explications aux abandons avant les écrits. En cela, la préparation au concours pilotée par la DJEPVA peut être un levier essentiel pour alimenter un vivier de candidats de bon voire d'excellent niveau, maîtrisant parfaitement les attendus des épreuves du concours et les missions des CEPJ en service.

Tableau n° 2 : Taux de présence aux épreuves d'admissibilité par concours et spécialité

Concours	Nombre de postes ouverts	Total par spécialité	Inscrits	Nombre de candidats inscrits par poste ouvert	Nombre de candidats présents à l'épreuve de spécialité	Nombre de candidats présents par poste ouvert	%
CEPJ-E-EDU	4	7	76	19,00	22	5,50	28,95%
CEPJ-I-EDU	2		35	17,50	7	3,50	20,00%
CEPJ-3-EDU	1		17	17,00	3	3,00	17,65%
CEPJ-E-JUR	6	10	70	11,67	20	3,33	28,57%
CEPJ-I-JUR	3		30	10,00	13	4,33	43,33%
CEPJ-3-JUR	1		28	28,00	8	8,00	28,57%
CEPJ-E-POL	12	20	232	19,33	62	5,17	26,72%
CEPJ-I-POL	6		112	18,67	50	8,33	44,64%
CEPJ-3-POL	2		45	22,50	11	5,50	24,44%

Ce tableau permet de constater cette année encore une très forte déperdition entre le nombre de candidats inscrits et celui des présents, en particulier pour le concours externe et le troisième concours et ce, quelle que soit la spécialité. Au total, le nombre de candidat par poste ouvert est particulièrement faible, ce qui devrait rendre ce concours plus attractif qu'il ne l'est.

Tableau n°3 : comparaison nombre de candidats inscrits depuis 2022 selon les spécialités et concours

Concours	2022	2023	2024	2025
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	126	127	134	76
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	112	125	118	70
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	300	296	319	232
TOTAL CEPJ-Externe	538	549	571	378
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	33	44	49	35
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	41	39	45	30
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	156	178	70	112
TOTAL CEPJ-Interne	230	261	164	177
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	23	34	26	17
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	15	24	41	28
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	39	71	66	45
TOTAL CEPJ-3C	77	129	133	90
TOTAL CEPJ	838	938	970	645

A l'instar des sessions précédentes, c'est la spécialité « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » (POL) qui recueille le plus grand nombre de candidats avec plus de 60 % que l'on peut rapprocher du nombre de postes ouverts constitué à 54 % de postes dans cette même spécialité. Une fois encore, il convient de voir là l'enjeu perçu des politiques publiques de continuité éducative mises en œuvre par le réseau ministériel depuis le rattachement au 1^{er} janvier 2021 des missions jeunesse-engagement-sport au ministère de l'éducation nationale.

Les candidatures pour les spécialités JUR et EDU restent faibles, voire très faibles selon le concours considéré.

1.4.2 Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire.

Sur les 81 candidats admissibles, 9 candidats se sont désistés avant la tenue des épreuves d'admission ce qui représente un taux inédit et assez surprenant s'agissant de candidats ayant participé aux épreuves écrites.

72 candidats se sont donc présentés à l'admission et 16 d'entre eux ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve technique et pédagogique de spécialité, soit 22% des présents, une proportion importante et supérieure aux concours précédent. Si un poste n'avait pas été pourvu en 2024, quatre postes n'ont pu l'être cette session⁷. Une ouverture d'une liste complémentaire pour sept candidats a été autorisée.

Tableau n° 4: admission par concours et spécialité

Concours	Postes	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
CEPJ-E-EDU	4	11	9	4	0
CEPJ-E-JUR	6	8	8	6	0
CEPJ-E-POL	12	23	23	12	1
TOTAL CEPJ-E	22	42	40	22	1
CEPJ-I-EDU	2	4	2	0	0
CEPJ-I-JUR	3	6	4	1	0
CEPJ-I-POL	6	19	18	6	4
TOTAL CEPJ-I	11	29	24	7	4
CEPJ-3C-EDU	1	2	1	1	0
CEPJ-3C-JUR	1	3	2	1	0
CEPJ-3C-POL	2	5	5	2	2
TOTAL CEPJ-3C	4	10	8	4	2
TOTAL CEPJ	37	81	72	33	7

⁷ Il s'agit de quatre postes ouverts au concours interne (deux en spécialité JUR et deux en spécialité EDU).

2 Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats.

Les correcteurs pour les trois concours de CEPJ (externe, interne et troisième voie) ont été désignés par arrêté de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du 29 janvier 2025 et les examinateurs par arrêté du 29 avril 2025.

2.1 Épreuves d'admissibilité

2.1.1 Notes des candidats admissibles

Tableau n°5 : moyennes générales par concours et spécialités à l'issue de la phase d'admissibilité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives
	EDU	JUR	POL
Concours externe	12,47	11,27	12,07
Concours interne	10,88	12,42	13,74
3 ^{ème} concours	13,5	13,33	14,10

2.1.2 Notes moyennes par concours et spécialité et seuils admissibilité

Les moyennes les plus hautes et les plus basses pour les candidats externes qui ont subi deux épreuves et les notes les plus hautes et les plus basses pour les candidats internes et du 3^{ème} concours par les candidats admissibles sont les suivantes :

Tableau n° 6 : moyennes maximales et minimales par concours et spécialités aux épreuves d'admissibilité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives
	EDU	JUR	POL
Concours externe	Min : 10,57 Max : 15,14	Min : 9,5 Max : 12,85	Min : 9,57 Max : 17,21
Concours interne	Min : 10 Max : 12	Min : 10,50 Max : 14,50	Min : 10 Max : 19
3 ^{ème} concours	Min : 13 Max : 14	Min : 12 Max : 14,50	Min : 11,5 Max : 17

Pour cette session 2025, le seuil d'admissibilité a été fixé par spécialité et par concours comme suit :

Tableau n°7 : seuil d'admissibilité par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	10,57	9,50	9,57
Concours interne	10	10,50	10
3 ^{ème} concours	13	12	11,50

2.2 Épreuves d'admission

2.2.1 Notes des candidats admis et seuils d'admission

Tableau n°8 : moyennes générales par concours et spécialités à l'issue de la phase d'admission

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	11,95	10,70	13,39
Concours interne	-	8,60	14
3 ^{ème} concours	11,20	13,10	15,20

Tableau n° 9 : moyennes les plus hautes et les plus basses des candidats admis

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	Min : 10,43 Max : 13,85	Min : 8,14 Max : 12,36	Min : 10,14 Max : 15,14
Concours interne	-	Min : 8,60 Max : 8,60	Min : 10,40 Max : 16,50
3 ^{ème} concours	Min : 11,20 Max : 11,20	Min : 13,10 Max : 13,10	Min : 14 Max : 16,40

Source : Cyclades

Tableau n°10 : seuil d'admission par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	10,50	10,50	10,68
Concours interne	-	10,56	13,00
3 ^{ème} concours	12,00	13,72	14,89

Tableau n°11 : seuil de liste complémentaire par concours et spécialité

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives POL
Concours externe	/	/	10,50
Concours interne	/	/	10,95
3 ^{ème} concours	/	/	10,72

2.2.2 Conseils aux candidats

Une fois encore, le principal conseil qu'il soit utile de délivrer aux candidats est de s'informer sur les missions des services ayant compétence en matière de politiques publiques relevant de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire et leur actualité. L'organisation administrative, les partenaires institutionnels et associatifs, les publics visés, les dispositifs ministériels sont autant de connaissances à approfondir lors de la préparation de l'épreuve de spécialité. Enfin, les candidats doivent maîtriser la technique de la note et exploiter de manière intelligente le corpus de documents proposés. Le choix de la spécialité ne doit pas être le fruit du hasard, mais être en lien avec des connaissances personnelles ou professionnelles. Il doit pouvoir ainsi être le fil rouge de l'ensemble des épreuves du concours pour les candidats qui seront amenés à composer dans la spécialité retenue.

Se présenter à un concours national suppose une préparation adaptée et sérieuse aux épreuves. Cela signifie une connaissance du contenu et des modalités. L'expertise dans la spécialité retenue par le candidat ne doit pas être le fruit du hasard ou un choix par défaut. Elle résulte d'un parcours de formation ou d'expériences personnelles et professionnelles. Les membres du jury attendent du candidat qu'il puisse également évoquer les missions d'un CEPJ et la spécificité du métier, particulièrement dans sa dimension partenariale et territoriale. Ces éléments sont apparus très fragiles pour de nombreux candidats pourtant admissibles. Afin d'y remédier, il est conseillé de rencontrer des CEPJ en poste pour appréhender les enjeux et les réalités des missions, d'une part, et le positionnement au sein des services d'autre part. L'environnement administratif dans lequel évoluent les CEPJ depuis janvier 2021 doit être connu et ses effets sur les articulations avec les politiques du champ scolaire, envisagés.

S'agissant d'un concours avec une spécialité technique et pédagogique, il convient d'en maîtriser son actualité, sa portée afin de pouvoir la mobiliser au profit des politiques publiques relevant des trois grands domaines d'intervention : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche.

Enfin, les démarches d'éducation populaire doivent être connues des candidats et utilisées ou évoquées lors de leurs prestations.

3 Analyse par épreuve du concours

3.1 Épreuve externe de composition

3.1.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Une **composition** portant sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La composition permet de vérifier les qualités de rédaction, de problématisation et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à soutenir des propos et des convictions en rapport avec le sujet (durée : quatre heures ; coefficient 3 ; deux sujets au choix). »

3.1.2 Les sujets proposés en 2025

Premier sujet

L'intelligence artificielle est-elle un frein au développement de l'esprit critique ?

Vous développerez une analyse structurée et argumentée à l'appui de votre copie.

Second sujet

« Les peuples qui ne réfléchissent pas sur leur passé sont condamnés à le revivre. »
En vous appuyant sur cette citation du philosophe Georges Santayana (1863 - 1952), vous mettez en évidence l'importance du devoir de mémoire.
Vous développerez une analyse structurée et argumentée à l'appui de votre copie.

Il s'agit dans cette épreuve, pour les candidats, de développer une analyse structurée et argumentée.

3.1.3 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Les sujets proposés se révèlent clairs et d'actualité, offrant ainsi un large champ de réflexion pertinent pour le domaine éducatif. Le choix des candidats s'est porté majoritairement (65 %) vers le sujet relatif à l'intelligence artificielle.

La diversité des thématiques abordées dans les deux sujets permet de susciter l'intérêt de profils variés, ce qui constitue un atout pour les candidats.

Le premier sujet s'appuyait sur une problématique actuelle, largement partagée par la communauté éducative, et nécessitait des connaissances précises, tout en offrant plusieurs perspectives d'analyse. Le second, plus général, semblait davantage accessible grâce à la multiplicité des approches.

Il convient de noter également que la formulation des sujets sous forme de question a pu poser des difficultés aux candidats, notamment en ce qui concerne l'appropriation des termes et la capacité à problématiser efficacement.

Les attendus, pour cette épreuve, partagés par les correcteurs, portaient particulièrement sur :

- la compréhension du sujet ;
- la forme du devoir ;
- la structuration de la pensée ;
- la capacité à porter une analyse à partir de la définition d'une problématique.

Les compositions les plus pertinentes ont été celles qui ont démontré une capacité à problématiser le sujet en ouvrant des pistes de réflexion, tout en définissant clairement les termes du sujet. Les arguments développés dans les meilleures copies révèlent la démonstration d'un point de vue, ou encore la saisine des enjeux de la thématique abordée et de leur actualité.

Les compositions les plus faibles sont celles qui n'abordent les sujets que sur des constats ou des suppositions, et proposent une démonstration centrée sur un commentaire de l'actualité.

Les approches des sujets sont assez classiques dans la forme et la présentation, mais hétérogènes dans le fond. Les candidats sont peu nombreux à proposer une analyse critique du sujet traité et restent dans une certaine neutralité. Les références dont ils disposent ne sont pas évoquées à l'appui du développement d'une argumentation, mais plutôt pour illustrer leur propos.

Une majorité de copies, moyennement basses, reproduit un plan académique apparent, simple et dépourvu d'analyse. Les candidats questionnent, mais ne problématisent pas vraiment.

3.1.4 Résultats

3.1.4.1 Notes obtenues

Tableau n° 12 : notes de l'épreuve de composition générale

Nombre de copies corrigées	106					
Nombre de notes inférieures à 10/20	65					
Nombre de notes supérieures à 10/20	41					
Moyenne	9,07					
Médiane	8,75					
Note maximale	18					
Note minimale	1					
	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	40	27	23	11	5	106
%	37,74%	25,47%	21,70%	10,38%	4,72%	100%

3.1.4.2 Niveau des candidats

L'analyse des copies révèle une difficulté pour les candidats à identifier et à poser une problématique claire. De plus, un manque d'argumentation construite et de développement substantiel est souvent observé.

Le niveau de connaissances mobilisées dans le traitement des deux sujets apparaît relativement faible, avec de nombreux propos qui restent non éclairés et se rapprochent davantage d'un commentaire que d'une réflexion approfondie attendue pour un concours de catégorie A.

Par ailleurs, la maîtrise conceptuelle varie considérablement d'une copie à l'autre, et la connaissance du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire est souvent peu exploitée.

3.1.4.3 Aspects négatifs relevés dans les copies des candidats

Les candidats ne définissent pas les termes du sujet, ce qui nuit à la clarté de leur propos.

L'absence d'une problématique claire, en lien avec les enjeux éducatifs, est également un point récurrent. De plus, les copies manquent souvent de positionnement clair et d'angle d'attaque, se traduisant par des propos généralistes et peu étayés. Les exemples fournis sont parfois déconnectés de l'argumentation, et le sujet n'est pas suffisamment approfondi.

En outre, les correcteurs soulignent la faible mobilisation de connaissances pratiques, au-delà des dispositifs ministériels publics, qui sont souvent énumérés de manière inappropriée.

3.1.4.4 Aspects positifs relevés dans les copies des candidats

Malgré ces lacunes, un effort notable de structuration autour d'un plan est observé dans de nombreuses copies. Le sujet est traité partiellement. L'orthographe et la syntaxe sont globalement maîtrisées, ce qui témoigne d'un certain niveau de préparation.

Les meilleures copies parviennent à organiser leur réflexion autour d'enjeux généraux tout en s'appuyant sur des éléments pertinents du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

- **Compréhension du sujet**

Les candidats montrent une compréhension générale de la thématique abordée, mais les termes du sujet sont souvent mal définis, et la contextualisation dans le champ éducatif fait défaut. La capacité à introduire une problématique claire qui réponde à la question posée est inégale. La majorité des copies ne présente pas un choix de traitement du sujet suffisamment circonscrit.

- **Traitement du sujet**

L'argumentation développée par les candidats manque souvent de cohérence et d'étayage par des faits concrets. Bien que certaines références à des faits d'actualité soient visibles, le manque de connaissances scientifiques mobilisables est un point faible. L'analyse critique des arguments en présence est souvent absente, et les commentaires tendent à supplanter l'analyse attendue.

- **Niveau de culture des candidats (générale, scientifique, technique, pédagogique)**

Le niveau de culture générale des candidats est variable, certains mobilisant des connaissances pertinentes, tandis que d'autres se contentent de citations sans véritable valeur ajoutée. La seule mobilisation d'une expérience personnelle pour tendre vers une généralisation s'avère, selon les correcteurs, un choix peu pertinent.

Les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire sont trop peu abordés, ce qui limite la profondeur des analyses.

- **Forme du devoir**

Les exposés sont généralement clairs et agréables à lire, bien que des ratures nuisent parfois à la fluidité de la lecture. La syntaxe et l'orthographe sont globalement respectées, mais le manque de transitions entre les idées et les parties est regrettable.

Certains candidats peinent à conclure efficacement leurs devoirs.

3.1.5 Conseils aux candidats

Il est essentiel de garder à l'esprit que ce concours s'inscrit dans le cadre des métiers liés à l'éducation populaire, à la jeunesse et à la vie associative. Il s'agit donc de démontrer une capacité d'analyse par un raisonnement structuré avec une visée éducative.

Les candidats doivent veiller à définir clairement les termes du sujet et à identifier les enjeux afin de formuler une problématique ciblée et originale. La construction d'un écrit structuré, qui accompagne le lecteur dans la progression de la pensée, est primordiale. Il est également conseillé d'éviter d'avancer des arguments sans références ou sans lien avec le propos, et de contextualiser les exemples choisis.

On peut rappeler d'autres conseils figurant dans les rapports des éditions précédentes :

- ne pas se limiter aux expériences locales et ouvrir son analyse aux autres dimensions (sociologique, économique, anthropologique, éducative, etc.) ;
- prendre le temps d'analyser les termes du sujet ;
- apprendre à sélectionner des informations pertinentes pour davantage les développer ;
- éviter de placer de la connaissance pour placer de la connaissance ;
- éviter d'utiliser que des connaissances du quotidien.

3.1.6 Conseils aux formateurs

Les formateurs doivent aider les candidats à orienter et délimiter le traitement du sujet. La définition des termes du sujet est incontournable, tout comme la nécessité de dégager une problématique claire que le correcteur puisse identifier dans l'introduction.

Il est également important d'encourager les candidats à structurer leur raisonnement de manière rigoureuse et à distinguer l'illustration de l'argumentation.

S'agissant d'un concours à visée professionnelle, il est important d'accompagner les candidats dans la recherche de références et de fonds documentaires pertinents relevant du secteur de l'éducation populaire et de la jeunesse, permettant de mieux étayer et illustrer les propos.

3.2 Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)

3.2.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité). »

3.2.2 Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU – CST)

3.2.2.1 Le sujet :

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Vous êtes identifié(e) comme spécialiste de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique.

Un appel à projets destiné à soutenir l'engagement écologique des jeunes de 14 à 17 ans dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) a été émis par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère chargé de la jeunesse à destination des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). La déclinaison territoriale de cet appel à projet pour le SDJES vous a été confiée.

Votre service a reçu très peu de réponses de la part d'organismes d'ACM, malgré une communication importante. De nombreux organismes vous ont contacté(e) pour exprimer leur intérêt pour la démarche, mais se sont dit en difficulté pour accompagner les jeunes de 14-17 ans

dans de tels projets d'engagement écologique. En outre, peu d'entre eux ont établi des liens avec des espaces naturels et très peu ont déjà lancé des démarches écoresponsables.

Votre chef de service vous sollicite pour remédier à ces difficultés. Il vous demande de rédiger à son intention une note qui analysera les enjeux de l'accompagnement des jeunes de 14-17 ans dans leurs engagements écologiques et de la mobilisation des professionnels qui les encadrent dans les ACM. La note en précisera les leviers et les freins et proposera des solutions.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

3.2.2.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

La formulation du sujet a induit quelques biais. L'énoncé du sujet pouvait en effet amener le candidat à considérer qu'il fallait relancer l'appel à projet. Il a été décidé collectivement de ne pas tenir compte de cet aspect dès lors que les difficultés précisées dans l'énoncé étaient prises en considération.

Le sujet était facilitant, compréhensible et très guidant. Il posait une problématique et facilitait une structuration de la note et un traitement dont le candidat pouvait se saisir : freins, leviers, accompagnement des encadrants, mobilisation des jeunes.

À partir de l'annexe jointe en tant que texte de fond, il était également possible de s'appuyer sur une démarche (théorie du comportement planifié) pour structurer une partie pédagogique de la réponse mais aucun candidat n'a approfondi cette opportunité. Le dossier permettait aussi aux candidats de comprendre des termes et des concepts non obligatoires pour la spécialité EDU.

La nature du sujet, avec de nombreux documents détaillés, permettait difficilement d'apprécier les connaissances des candidats, notamment la maîtrise de la spécialité. Les candidats peuvent avoir une note moyenne, voire autour de 12, même s'ils se limitent à reprendre les éléments des documents, si toutefois ils apportent une analyse. Pour pouvoir évaluer des connaissances et donc une expertise dans la spécialité, il faudrait poser des questions avec peu ou pas d'apports de données.

Le sujet appelait clairement les candidats à proposer des solutions. On constate un intérêt à les avoir posées sous forme de plan d'action. Le sujet laissait une grande latitude aux candidats pour des propositions et pour l'identification de leur place. Il invitait à proposer des actions d'accompagnement et de formation des professionnels cités.

3.2.2.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 13 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (EDU)

Nombre de copies corrigées	31
Nombre de notes inférieures à 10/20	11
Nombre de notes supérieures à 10/20	20
Moyenne	10,32
Médiane	11
Note maximale	14,5
Note minimale	2
Notes éliminatoires	3

	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	6	5	17	3		31
%	19,35%	16,13%	54,84%	9,68%		100%

Niveau des candidats

Sur les 31 copies, trois ont obtenu une note éliminatoire, toutes en externe. Ces trois copies sont nettement en-deçà des autres copies, quelles que soient les voies d'accès au concours. L'une des copies est quasiment blanche, dans une autre le candidat expose succinctement sa motivation pour le métier de CEPJ puis questionne les correcteurs, dans la troisième le candidat se positionne comme le DJEVPA annonçant un appel à projet aux services déconcentrés.

La répartition par concours des copies en-dessous de la moyenne est la suivante :

- 1 sur 3 en 3ème voie,
- 6 sur 21 en externe,
- 3 sur 7 en interne.

D'une manière générale, les niveaux obtenus sont moyens à bons. Il n'y a pas de note excellente, beaucoup de notes étant autour de 10 à 12 (8 en externe et 4 en interne). Le niveau, pour autant qu'on puisse comparer de si petits nombres, est assez homogène en 3ème voie et en externe. Il est plus hétérogène en interne, où il y a plus de faibles copies.

Peu de copies sont hors sujet mais quelques-unes prennent d'avantage la forme d'une dissertation et comportent souvent de nombreux lieux communs.

Les meilleures notes sont les suivantes :

- 14/20 en 3ème voie,
- 14,5/20 en externe
- 12/20 en interne.

Les correcteurs n'ont identifié aucune copie excellente qui démontrerait une réelle expertise dans la spécialité, même si certains candidats semblent connaître certains des dispositifs mis en œuvre dans ce domaine.

Des copies situées sur le segment 10 à 13 peuvent parfois revêtir deux aspects différents : celles qui respectent le principe d'une note d'une part et celles qui proposent des solutions pertinentes et originales d'autre part.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

De manière générale, les sujets n'ont été traités que partiellement. Le niveau d'expertise de la spécialité est, cette année encore, peu visible dans les copies.

Il y a peu ou pas de propositions de résolutions des problèmes, les candidats se limitant le plus souvent à l'analyse des documents du sujet. Les solutions proposées ne sont presque jamais expertisées.

La forme « note » n'est souvent pas respectée, la copie s'apparentant à de la dissertation.

Les copies témoignent d'une faible connaissance du ministère et des services chargés des politiques de jeunesse.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Le sujet a été globalement compris. Les copies témoignent d'une appropriation des éléments des documents et d'une utilisation pertinente des données dans le corps du devoir. Ces candidats font souvent preuve d'un bon esprit de synthèse des documents du dossier.

Certaines copies sont bien structurées, leurs syntaxe et orthographe sont maîtrisées.

- **Compréhension du sujet**

Les candidats ont presque tous compris le sujet (un seul hors sujet avéré), même si certains n'y répondent que partiellement.

- **Traitement du sujet**

Certains candidats n'ont pas traité entièrement le sujet et ne définissent pas clairement tous les enjeux. Parfois certains n'évoquent que la mobilisation des jeunes, d'autres que l'accompagnement des encadrants.

Très peu mentionnent des apports personnels, hors documents, sur les enjeux nationaux ou internationaux, notamment sur le champ de la transition écologique et du développement durable.

La plupart des candidats ont su dégager les notions essentielles présentes dans le corpus et les mobiliser pour traiter le sujet, mais souvent trop partiellement.

Les items du barème de notation : « identifie le rôle du ministère et de ses services » et « les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire » sont souvent notés à 0, les candidats ne les abordant pas.

Quelques candidats n'ont pas décrit d'autres solutions que de refaire l'appel à projet dont l'échec motive la commande, sans argumenter leur proposition. De manière générale, le sujet a été traité au moins partiellement sur l'analyse des enjeux sociétaux et sur quelques pistes de solutions. Les enjeux liés aux professionnels qui auraient pu permettre de mettre en évidence des connaissances de la spécialité sont assez peu traités. Très peu de candidats ont montré une capacité d'innovation dans les solutions proposées et dans leur élaboration. Quelques copies présentent notamment un plan d'action ou une programmation des actions, qui restent peu détaillés. Assez souvent, les solutions proposées ne sont pas articulées entre elles et on ne distingue pas de méthodologie d'intervention.

- **Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)**

Très peu de copies font apparaître une culture des candidats en lien avec le champ de l'éducation populaire ou du développement durable. Deux ou trois mentionnent le cadre de la transition écologique ou du développement durable, national ou international, mais d'une manière très succincte et une seule copie mentionne la DNO.

Quelques candidats ont toutefois démontré des connaissances sur le public adolescent.

- **Forme du devoir**

La forme d'une note au SDJES est rarement totalement respectée, mis à part la présence d'un entête. Peu de copies sont présentées comme une note pouvant orienter les décisions d'un SDJES.

Le niveau rédactionnel, pour la plupart des copies, était satisfaisant.

Conseils aux candidats et aux formateurs

- **Conseils aux candidats**

Bien analyser le sujet pour comprendre la demande et se centrer dessus.

La spécialité EEDD-CST de ce concours est destinée à mettre en exergue des connaissances solides sur ce champ d'expertise. En conséquence, il est conseillé aux candidats de s'attacher à étudier le champ des acteurs de l'EEDD, de comprendre le fonctionnement de leurs réseaux, leurs liens éventuels avec des services de l'État.

Par ailleurs, sera valorisée la connaissance du champ de l'éducation populaire, de ses acteurs, de ses champs d'intervention pour l'enfance et la jeunesse.

En outre, l'exercice de style que constitue la synthèse pourrait être travaillé davantage, de manière à y inclure une dimension analytique, à se réappropriier les contenus au-delà de la paraphrase, à associer judicieusement des connaissances qui éclaireraient le propos sous un angle nouveau.

Se souvenir qu'une note est adressée à quelqu'un et qu'elle vise à éclairer son destinataire. Plutôt que de rappeler la méthodologie de projet ou lister des pistes de solutions sans lien argumenté, on attend du candidat qu'il expertise ces solutions, c'est-à-dire qu'il donne des éléments permettant d'argumenter en quoi ces solutions sont effectivement appropriées à la commande qui est passée.

Se guider sur les formes d'intervention du CEPJ : conseil, expertise, formation, recherche et expérimentation.

Mobiliser ses connaissances personnelles dans l'analyse et dans les détails des solutions.

- **Conseils aux formateurs**

Amener le candidat à démontrer sa maîtrise de la spécialité et se détacher des documents. Il doit impérativement proposer des pistes de solutions issues de son expérience ou de ses connaissances personnelles.

Insister sur la nécessité d'expertiser les solutions proposées d'un point de vue règlementaire, budgétaire et calendaire.

3.2.3 Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

3.2.3.1 Le sujet :

Vous êtes conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) chargé(e) du soutien à la vie associative.

Le préfet du département a saisi votre service pour contribuer au plan départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, label « grande cause nationale », qui sera valorisé lors de la prochaine journée internationale des droits des femmes.

Votre chef de service vous sollicite pour préparer avec des représentants de fédérations associatives un groupe de travail pour appuyer le fonctionnement des associations autour de deux priorités : garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité, et sensibiliser les nouveaux responsables et élus associatifs à la culture de l'égalité.

À cet effet, il vous demande de lui préparer une note regroupant les enjeux et vos propositions.

Pour la réaliser, vous pourrez vous appuyer sur les repères et exemples proposés dans le dossier joint, ainsi que sur vos connaissances et vos expériences personnelles.

3.2.3.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Il s'agit d'un sujet transversal qui permet de traiter la dimension interministérielle des activités d'un service et particulièrement de celles de délégué départemental à la vie associative, réaffirmées par arrêté préfectoral.

Le corpus est riche et il apparaît facile (peut-être un peu trop ?) de s'approprier les documents et d'en extraire des éléments clés. Le sujet, par son aspect sociétal, semble avoir inspiré les candidats. Le corpus documentaire, quant à lui, a été diversement exploité, principalement comme ressource argumentaire mais moins comme support de projet d'actions.

Concernant spécifiquement les concours interne et 3^{ème} concours, le sujet a été ordinairement abordé sous un angle social, éclairé par un corpus composé de documents à dimension juridiques et

économiques et de documents sur des initiatives partenariales (expériences d'acculturation, formations).

Les documents ont largement été exploités.

3.2.3.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 14 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (JUR)

Nombre de copies corrigées	42					
Nombre de notes inférieures à 10/20	24					
Nombre de notes supérieures à 10/20	18					
Moyenne	9,2					
Médiane	9					
Note maximale	14,5					
Note minimale	5					
Notes éliminatoires	6					
	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	13	14	10	5		42
%	30,95%	33,33%	23,81%	11,90%		100%

Niveau des candidats

Concernant le concours externe, l'impression générale est celle d'un manque de mobilisation de la spécialité pour traiter le sujet, et de rares candidats démontrent des aptitudes techniques et pédagogiques pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Le sujet est globalement compris et a favorisé l'investissement et l'implication des candidats. Toutefois, il faut noter que les candidats s'emparent souvent du sujet en général sur la base du corpus documentaire, alors qu'il était attendu une réponse plus opérationnelle et impliquante, pour justement sortir d'une forme uniquement incantatoire sur la question.

Les propositions dans les copies ne traduisent pas une forme de maîtrise voire de simple connaissance de l'action publique et de l'activité en service de l'État, et plus particulièrement dans un positionnement en service jeunesse, engagement et sports. Il y a une certaine homogénéité dans les propositions, notamment au niveau du plan (constat et propositions), la différence se faisant dans le niveau de détail des propositions et les aspects de programmation (calendrier, budget ...) qui ne

sont pas naturellement évoqués dans une majorité de copie, encore moins pour les choix d'animation ou de modalités coopératives entre acteurs.

Pour les concours interne et troisième concours, quelques candidats semblent avoir bénéficié d'une préparation, compte tenu des plans de traitement proposés. Toutefois, les modalités d'action ne sont que rarement expertisées ou resituées dans une temporalité permettant de voir la progression et les jalons.

Les meilleures notes de ces deux concours ne dépassent pas 14,50 et l'essentiel des copies sont jugées moyennes, c'est-à-dire comportant des éléments justes mais manquant de développement.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Pour le concours externe, la seconde partie du développement attendu, c'est-à-dire celle consacrée aux propositions, reste particulièrement basique. Les candidats ne s'incarnent pas dans une mission de PTP et leurs propos ne traduisent que rarement un positionnement au sein d'un SDJES.

Les propositions ont du mal à émerger en supplément des documents du corpus. Les candidats, à quelques exceptions près, ne s'emparent ni des aspects pratiques (lieux de réunions, financement ...) ni des modalités d'animation des éventuelles réunions, et encore moins des aspects protocolaires (quelle présidence : préfet ? DASEN ?) ou d'évaluation.

Concernant les concours interne et troisième concours, une carence fréquente a été soulignée par les correcteurs : une absence de signes permettant d'attester d'une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le candidat est appelé à exercer ses missions, et des missions d'un CEPJ (conseil et expertise, expérimentation et recherche, formation). De nombreux devoirs ne mentionnent ni le concept d'éducation populaire ni celui de pédagogie active. Cette connaissance du milieu et des missions est pourtant nécessaire pour que les candidats parviennent à proposer des perspectives opérationnelles en réponse à la commande.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Concernant le concours externe, les correcteurs ont noté une certaine qualité rédactionnelle avec des devoirs comportant généralement peu de fautes d'orthographe. Des efforts pour présenter un plan et pour recourir à une présentation proche d'une note professionnelle ont également été signalés.

Le troisième concours et le concours interne ont donné lieu à des copies comportant fréquemment une synthèse de qualité.

Conseils aux candidats et aux formateurs

- **Conseils aux candidats**

Ne pas négliger la spécialité dans la rédaction et bien incarner la dimension technique et pédagogique dans la consigne. La particularité d'un CEPJ est cette double dimension : il doit donc pouvoir faire des propositions d'animations, de mise en relation ou en coopération sur la base d'une expertise technique qui dépasse la simple connaissance du sujet ou du champ, en mobilisant des leviers fins d'action, une connaissance des acteurs, l'identification de freins ou de frictions éventuelles. La réponse attendue doit donc impliquer le candidat dont on doit pouvoir identifier l'action. Il n'est pas suffisant de présenter une forme de conseil ou d'expertise listant des recommandations.

Le positionnement du CEPJ, parfois DDVA ou faisant fonction, inclut un positionnement dans la relation aux associations, aux collectivités, mais aussi aux services de l'État. Par nature

interministériel et positionné dans un service de l'éducation nationale, pour le compte du Préfet, ce positionnement appuyé par la circulaire DDVA est à prendre en compte comme colonne vertébrale de son action.

Concernant la forme attendue du devoir, il convient que les candidats travaillent sur la notion de note : dans ce cadre, l'usage du pronom « je » ou d'une expression personnelle n'est pas recommandée. Il y a là un risque pour le candidat de réaliser une dissertation ou un recueil de conseils et recommandations, et non une note programmatique.

Certaines copies comprennent une forme d'annexe avec une liste de propositions ou de documents annexés non rédigés : cette forme peut être intéressante mais ne doit pas tomber dans la facilité et doit comprendre une partie décrivant son contenu ou ses modalités d'élaboration.

- **Conseils aux formateurs**

En premier lieu, les formateurs doivent aider les candidats à répondre aux exigences telles que décrites supra.

Il est également nécessaire d'insister sur le positionnement correct du service dans l'environnement éducation nationale et préfet, et sur la chaîne hiérarchique. Il faut aider les candidats à bien cerner les leviers d'action que peut mobiliser un CEPJ, dans un service de l'État, à son échelle et dans sa dimension interministérielle. En d'autres termes, il est essentiel d'insister sur l'importance de connaître l'écosystème d'acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques JES, ainsi que les fonctions et leviers d'action d'un CEPJ.

Il convient enfin de préparer les candidats à respecter la consigne spécifique de production d'une note avec la forme que cela suppose et qui ne saurait être constituée d'une simple liste de conseils ou de propositions. Par ailleurs, il est nécessaire que le candidat ne néglige pas dans sa note la spécialité du concours qu'il a choisie et l'expertise qu'elle suppose : celle-ci ne peut se résumer à une simple connaissance de la vie associative.

3.2.4 Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)

3.2.4.1 Le sujet :

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service déconcentré dont vous préciserez le niveau territorial, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Vous êtes chargé(e) des politiques éducatives et de la continuité éducative.

Le service souhaite impulser une dynamique pour promouvoir l'héritage éducatif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette démarche vise à développer des projets concertés dans lesquels le sport et l'activité physique seront mobilisés comme outils éducatifs tout en répondant à des enjeux de santé publique. La dynamique impulsée devra permettre d'agir, dans le respect des spécificités de votre territoire, au niveau des publics autant qu'à celui des professionnels intervenant auprès d'eux.

Votre chef de service vous demande de coordonner cette démarche à l'échelle de votre territoire et de lui présenter des propositions dans une note. Vous associerez notamment vos collègues des services jeunesse, engagement et sports mais également des services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou du rectorat.

Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

3.2.4.2 Remarques générales concernant la nature et le libellé du sujet

Ce sujet, axé sur la dimension éducative de l'héritage des JOP, peut donner lieu à un traitement réduit à la simple promotion des APS alors qu'il renvoie en fait au cœur même de la spécialité de l'épreuve (POL) et offre la possibilité de concrètement se positionner en tant que CEPJ dans sa fonction de coordonnateur.

Si le sujet peut être « piégeux », le corpus apparaît largement aidant pour qui prend le temps de s'en saisir et de l'exploiter à bon escient.

L'énoncé du sujet renvoie à de multiples aspects et comporte des facteurs de complexité. Il était donc nécessaire que les candidats prennent le temps de le lire attentivement et ne se contentent pas de la survoler. C'est ainsi que, par exemple, la dimension territoriale a très souvent été occultée. Le thème du sujet (les JOP) relevant d'une actualité récente et largement connue du grand public, le risque était grand de se livrer à un bavardage ou un énoncé d'opinions ou de généralités.

Rares sont finalement les copies à avoir englobé l'ensemble des attendus du sujet.

Enfin, la liberté de positionnement en SDJES ou DRAJES précisée dans le libellé du sujet, a souvent conduit les candidats à privilégier l'approche départementale, le parti-pris en DRAJES apparaissant comme plus risqué et sans doute plus difficile à manier pour les candidats.

3.2.4.3 Résultats

Notes obtenues

Tableau n° 15 : notes de l'épreuve de rédaction d'une note (POL)

Nombre de copies corrigées	120					
Nombre de notes inférieures à 10/20	75					
Nombre de notes supérieures à 10/20	45					
Moyenne	8,43					
Médiane	8					
Note maximale	19					
Note minimale	1					
Notes éliminatoires	38					
	0 à 07/20	7,50 à 10/20	10,50 à 13/20	13,50 à 16/20	16,50 à 20/20	Total
Nombre de notes	54	27	23	5	11	120
%	45%	22,50%	19,17%	4,17%	9,17%	100%

Niveau des candidats

De manière générale, l'implication personnelle des candidats et la capacité à s'approprier le sujet en distinguant des angles spécifiques d'approche fait défaut. Les copies qui démontrent cette aptitude se distinguent et obtiennent souvent de bonnes voire très bonnes notes. Il semble, cette année encore, qu'un nombre significatif de candidats ont choisi cette spécialité par défaut.

Le niveau des copies du concours externe est plutôt hétéroclite mais assez moyen dans l'ensemble. Une faiblesse récurrente dans de nombreux cas réside dans une méconnaissance par les candidats du ministère et de ses services. De ce fait, les propositions sont souvent déconnectées de la réalité. Un nombre important de copies éliminatoires est à constater et font état de lacunes essentielles tant sur le fond que sur la forme.

Le niveau du concours interne est légèrement meilleur avec des copies répondant davantage à la consigne en adoptant une forme de note « projet » et faisant état d'une connaissance plus fine du ministère et de ses services. Cela témoigne vraisemblablement d'une meilleure préparation aux épreuves du concours.

Concernant le troisième concours, le niveau est lui aussi assez hétérogène. Toutefois, il est à noter que la moitié des candidats de ce concours obtiennent une note supérieure à la moyenne pour cette épreuve.

Aspects négatifs les plus constants relevés chez les candidats

Un nombre significatif de candidats du concours externe manquent de compréhension de l'exercice formel qu'est la note professionnelle : ils listent beaucoup de propositions sur le mode du commentaire de textes ou de la dissertation. Leurs copies comportent beaucoup de généralités, font des propositions sous forme de catalogue et sur un mode « incantatoire ». Le manque d'opérationnalité est flagrant et ces candidats ne font pas état d'un plan d'action réellement structuré.

Ils éprouvent des difficultés à se détacher du corpus documentaire et à l'exploiter à bon escient. Leurs copies accumulent les redites et les copiés - collés superficiels. Sur ce point, le fait de nommer explicitement le document par le titre et l'auteur dessert les candidats, ces copies se rapprochant alors beaucoup du commentaire de texte.

Des fragilités sur le positionnement sont à noter puisque peu de candidats osent entrer dans la commande en se positionnant en tant que CEPJ situé dans un contexte et en action. Une illustration de ce point réside dans l'utilisation préjudiciable du conditionnel au détriment d'un présent d'action.

Par ailleurs, ces copies témoignent d'une connaissance très artificielle de la spécialité.

La forme, quant à elle, est très perfectible puisque ces devoirs sont souvent émaillés de fautes d'orthographe et de syntaxes préoccupantes (voire très préoccupantes dans certains cas) pour des candidats à un concours de la fonction publique.

Concernant le concours interne, plusieurs candidats listent un maximum de dispositifs relevant des politiques de jeunesse, sans réelle cohérence ni pertinence, sans doute dans le but de montrer qu'ils sont déjà en service.

Certaines copies révèlent une surprenante confusion quant au positionnement adopté : des copies qui mettent en action un CAS plutôt qu'un CEPJ (et comportent par conséquent une opérationnalité à caractère sportif) ou font des propositions décalées qui trahissent une mauvaise connaissance du champ d'action JES en proposant, par exemple, de modifier les contenus scolaires.

A l'instar du concours externe, d'autres candidats s'enferment dans le corpus documentaire et se livrent au commentaire de textes plutôt qu'à la note opérationnelle. Leur connaissance de l'environnement professionnel et du contexte administratif ou éducatif est manifestement fragile et la dimension territoriale absente.

Les remarques de forme émises pour le concours externe sont valables également pour ce concours, ainsi que pour le troisième concours.

Concernant ce dernier, il est à noter que les trois notes éliminatoires ont été attribuées à des copies dont les propos sont restés centrés sur le temps scolaire et qui manifestaient une totale méconnaissance des champs jeunesse et sport ainsi que de la spécialité.

Aspects positifs les plus constants relevés chez les candidats

Les meilleurs candidats manifestent une bonne capacité argumentaire et exploitent d'une manière raisonnée le corpus en définissant le contexte, les enjeux et les actions mises en œuvre.

La méthodologie proposée est intégrée dans le corps du devoir qui comporte un plan construit et une structure cohérente.

Ces candidats sont en capacité de prendre parti et certains, même, définissent le territoire dans lequel ils envisagent d'œuvrer, leur positionnement en tant que futur CEPJ, leur plan d'action inscrit dans une stratégie globale et étayée, leur méthode d'action relevant de l'éducation populaire et des méthodes actives.

Concernant le concours interne, certaines copies témoignent d'une bonne compréhension de l'exercice en livrant une note opérationnelle synthétique, bâtie sur un mode « projet ». Elles manifestent une meilleure connaissance du fonctionnement des services, du cadre et des outils d'intervention, et sont à même de comporter des propositions plus cohérentes. La spécialité est davantage maîtrisée et les connaissances personnelles sont mises en avant, ce qui permet à la copie de se détacher du corpus documentaire.

Pour le troisième concours, les candidats ont presque majoritairement présenté des capacités à formuler un écrit dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe. De plus, dès lors que le sujet a été appréhendé dans son entièreté (c'est à dire pour les deux tiers des copies), les notes atteignent une moyenne supérieure voire un très bon niveau.

Conseils aux candidats et aux formateurs

- **Conseils aux candidats**

- travailler l'exercice très spécifique de la note professionnelle : qui a ses normes propres (éviter les commentaires de textes ou autres dissertations) ;
- savoir lire et décrypter un énoncé : prendre le temps de la lecture et s'appliquer à bien comprendre le sujet dans tous ses aspects, ne pas verser dans le contre-sens ni dans le traitement partiel ;
- bien s'approprier le rôle et le statut d'un CEPJ : lire le décret statutaire, les référentiels et échanger avec des CEPJ ;
- maîtriser la méthodologie de projet : savoir en rendre compte (attention aux artifices « scolaires » de la « bonne » méthode superficiellement plaquée) et en être acteur (marquer ses choix, ses positionnements, ses implications) ;
- enrichir sa culture générale et de spécialité : en lien avec les politiques éducatives en théorie (auteurs, courants, concepts, etc.) comme en pratique ;
- faire des immersions en service : s'imprégner des fonctionnements internes, des modes d'interventions et de la culture métier ;
- se mettre en situation d'épreuve : comprendre ses attendus, l'ordre des documents (et leur intérêt), les notions à mobiliser... mais aussi la gestion du temps.

- **Conseils aux formateurs**

- aider à la révision des connaissances visées : institutionnelles, de culture générale comme de spécialité... en ciblant notamment la figure du CEPJ (corpus réglementaire relatif au statut) ;
- exercer les candidats à la technique de la note, quitte à les mettre en situation (note au préfet, à la DJEPVA, etc.) ;
- amener les candidats à savoir se positionner, donc à faire des choix, les justifier et les conduire à terme. Travailler à rendre visible leur action ;
- simuler des mises en situation d'épreuve, pour être préparé au « réel » et apprendre à gérer l'effort (notamment au niveau du temps). Les positionner en correcteurs de mauvaise copie, et leur faire prendre conscience du décalage entre l'écrit et le numérique (un *Word* est plus clair et lisible qu'un écrit).

3.2.5 Analyse générale

Il s'agit là d'une épreuve particulièrement sélective avec note éliminatoire. Elle s'appuie sur une spécialité et nécessite à la fois une maîtrise de la technique de la note, un esprit de synthèse et une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le métier de CEPJ est exercé. Elle demande une préparation portant sur la méthode et les enjeux actuels de la spécialité. Le manque de maîtrise de l'exercice a été nettement discriminant, certaines copies ayant confondu l'exercice attendu avec la note de synthèse ou la dissertation.

Les dossiers, constitués de 20 pages maximum, permettent une approche de la problématique qui doit pouvoir être complétée par les connaissances professionnelles et personnelles. L'enjeu est de se projeter dans une mise en situation opérationnelle, en phase avec le quotidien de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

Tableau n°16 : éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 6,50 Max : 18,50	Min : 9,50 Max : 13,50	Min : 10,50 Max : 14,50
Concours interne	Min : 10 Max : 19	Min : 10,50 Max : 14,50	Min : 10 Max : 12
3 ^{ème} concours	Min : 11,50 Max : 17	Min : 12 Max : 14,50	Min : 13 Max : 14

Source : Cyclades

3.3 Épreuve orale de spécialité

3.3.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, et tiré au sort par le candidat, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité.

Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme le groupe de décideurs pour la mise en œuvre de la politique publique considérée. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la Jeunesse. »

3.3.2 Rappel modification réglementaire relative à cette épreuve

L'arrêté du 13 octobre 2021 modifie l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et précise en son article 1^{er} : aux premiers alinéas du 1 du II des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 26 juillet 2019 susvisé, les mots : « et tiré au sort par le candidat » sont supprimés.

3.3.3 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Dans l'ensemble, les sujets ont été bien appréhendés par les candidats même si leurs connaissances des trois spécialités n'ont pas été suffisamment mobilisées. Pour certains d'entre eux, elles restent parfois limitées, ce qui est, à cette étape du concours, discriminant au vu du coefficient de l'épreuve. Les connaissances des démarches et acteurs de l'éducation populaire restent peu exploitées, ce qui interroge sur la capacité des candidats à exercer les fonctions d'un agent de catégorie A dans ses dimensions techniques et pédagogiques.

Le niveau des candidats est assez hétérogène, quelle que soit la spécialité, et donne lieu à des écarts de notation importants.

3.3.4 Analyse

3.3.4.1 Bilan quantitatif

Tableau n° 17 : candidats présents à l'épreuve orale n°1 (par rapport au nombre d'admissibles)

	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives
--	---	---	--

	EDU	JUR	POL
Concours externe	9 / 11	8 / 8	23 / 23
Concours interne	2 / 4	4 / 6	18 / 19
3 ^{ème} concours	1 / 2	2 / 3	5 / 5
Total	12 / 17	14 / 17	46 / 47

Tableau 18 : notes obtenues :

	EDU	JUR	POL
Notes éliminatoires	5	2	9
Note la plus basse	3,33	5,30	2,50
Note la plus élevée	13,67	14,50	17,50

3.3.4.2 Bilan qualitatif

Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)

Le fait significatif de la spécialité est un absentéisme très important (5/17 candidats) qui interroge sur la motivation de la moitié des candidats à choisir cette spécialité au regard de la médiocrité de la plupart des performances.

Un nombre important de candidats ne disposaient que d'une faible voire très faible connaissance de la spécialité et n'ont pu, de ce fait, la réinvestir à bon escient dans leur exposé.

A contrario, les quelques candidats qui ont su le faire se démarquent nettement des autres.

En revanche, les examinateurs soulignent une aisance communicationnelle pour la plupart des candidats, tant dans la présentation que dans l'entretien.

Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

Une certaine disparité entre les concours a été observée, avec notamment des résultats faibles au concours interne.

Des lacunes dans la maîtrise de la spécialité et un manque de référence à l'éducation populaire et aux méthodes actives font que pour 85 % des candidats, la note attribuée à l'entretien est plus faible que celle de l'exposé.

Les candidats éprouvent fréquemment des difficultés à se positionner dans un service, maîtrisent mal les fondamentaux juridiques et économiques de la spécialité. Ils exploitent peu le corpus mis à leur disposition et ne disposent que rarement de connaissances supplémentaires à celui-ci.

Les candidats, en revanche, manifestent une réelle implication dans l'épreuve, notamment pour la partie de l'exposé et certains ont su mobiliser leurs connaissances ou leurs expériences.

Enfin, les examinateurs observent que le diagnostic posé par les candidats est souvent assez flou. La partie évaluation est parfois annoncée mais plus rarement traitée et, qui plus est, avec des indicateurs peu pertinents.

- *Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)*

Le niveau des candidats apparaît comme assez bas en général, avec toutefois quelques candidats qui obtiennent de très bonnes notes. Il y a peu de notes moyennes (entre 9 et 12).

Le sujet n'est souvent que partiellement traité, les candidats faisant notamment l'impasse sur la question de la territorialisation. L'exposé s'apparente alors à un catalogue de dispositifs présenté selon un plan « plaqué ». Ces candidats ne problématisent pas et n'utilisent que rarement la totalité du temps dévolu à l'exposé.

En revanche, un nombre significatif de candidats ont su faire preuve d'une réelle implication et certains ont manifesté une capacité à prendre de la hauteur durant l'entretien avec le jury et à structurer leurs présentations.

3.3.5 Conseils aux candidats et aux formateurs

- **Conseils aux candidats**

Les examinateurs suggèrent aux candidats de :

- relire les rapports des concours précédents qui contiennent déjà un nombre important de recommandations utiles ;
- acquérir une meilleure connaissance des services de l'État ;
- s'informer au préalable sur les missions d'un CEPJ en SDJES ou en DRAJES ;
- prendre le temps de lire le sujet pour cerner la commande ;
- penser le support comme un outil au service de leur discours : cela signifie dépasser le simple stade du plan, ne pas ignorer son support mais ne pas le lire sans y apporter des éléments complémentaires lors de l'exposé ou à l'oral ;
- se projeter dans les fonctions de CEPJ et illustrer son action et son positionnement dans le projet ;
- prendre en considération la spécialité mais également la dimension « éducation populaire », ses méthodes et ses outils ;
- préciser le territoire d'intervention (département ou région) et les implications qui en découlent dans les méthodes de travail ;
- exploiter davantage le contenu des documents pour identifier des enjeux clairs, en compléments de connaissances personnelles ;
- maîtriser le temps imparti à l'exposé ;
- rester à l'écoute des examinateurs et des questions posées.

- **Conseils aux formateurs**

En complément des conseils émis dans les précédents rapports, toujours d'actualité et qui pourraient être davantage pris en compte, les examinateurs conseillent aux formateurs d'aider les candidats à :

- relire le référentiel spécialité avec les candidats et réfléchir à son utilité dans la mise en œuvre d'une action ;

- utiliser le temps total imparti à l'exposé, en revenant par exemple sur des points de vigilance ;
- faire preuve d'esprit critique sur le projet ;
- éviter le plan-type et prévenir du risque d'un exposé superficiel avec un plan « plaqué », surtout si la maîtrise de la spécialité est assez faible ;
- bien appréhender le corpus documentaire pour voir dans quelle mesure il peut aider à définir une problématique et servir l'exposé, en approfondissant par exemple l'étude des termes du sujet ;
- accompagner les candidats dans leur savoir-être pour mieux réagir aux interrogations du jury.

3.4 Épreuve orale d'entretien (concours externe)

3.4.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente, sous la forme et le support de son choix parmi ceux proposés par le service organisateur du concours, des connaissances et expériences en articulation avec la spécialité qu'il a conduites et qu'il estime être en lien avec le métier de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Après la présentation orale, le jury s'entretient avec le candidat (durée : 45 minutes dont 20 minutes de présentation sous la forme et ou support au choix du candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient : 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. »

3.4.2 Remarques générales sur la nature de l'épreuve

L'épreuve, qui ne concerne que les candidats au concours externe, présente un format pertinent et semble bien comprise par les candidats. Son déroulement (présentation avec support au choix du candidat 20' puis échanges avec le jury 25') n'a pas présenté de difficulté particulière de mise en œuvre. Cet entretien permet de cerner la motivation et le parcours du candidat, ainsi que sa connaissance du métier, des politiques publiques et sa capacité à se projeter. L'articulation avec la spécialité dans la première séquence de l'épreuve est rarement mise en évidence.

La première partie de l'épreuve, constituée d'un exposé, présente l'avantage de pouvoir être travaillée facilement car préparée en amont par les candidats. De ce fait, les écarts par rapport aux attendus (mauvaise compréhension de la nature de l'épreuve, modalités de présentation peu élaborées) sont rapidement discriminants. Les candidats qui ont suffisamment réfléchi à leur parcours et leurs atouts pour intégrer le corps des CEPJ et savent en faire une présentation attractive abordent la deuxième partie de l'épreuve en situation favorable. Plusieurs présentations originales témoignent d'une maîtrise de la communication. À l'inverse, l'utilisation de méthodes impliquant la participation active des membres du jury sort du cadre de l'épreuve et n'a donc pas été admise.

3.4.3 Analyse

3.4.3.1 Bilan quantitatif :

40 candidats sur les 42 admissibles se sont présentés à cette épreuve.

Les notes obtenues sont les suivantes :

Tableau 19 : notes obtenues

Moyenne	10,35
Note la plus basse	4,00
Note la plus élevée	16,00

3.4.3.2 Bilan qualitatif

Le niveau des candidats est particulièrement satisfaisant dans la spécialité POL, la majorité des candidats de cette spécialité ayant visiblement bien préparé l'épreuve.

Les spécialités JUR et EDU, en revanche, regroupent des candidats aux profils plus contrastés. Quelques candidats ne sont pas en totale adéquation avec le profil attendu, en raison d'une mauvaise appréhension du métier. Les examinateurs souhaitent par ailleurs rappeler aux candidats qu'une simple présentation du parcours ne suffit pas à démontrer les compétences acquises : une mise en perspective est nécessaire. Les candidats les plus jeunes, qui ne doivent pas être pénalisés par la brièveté de leur expérience, doivent toutefois repérer les marqueurs qui donnent de la cohérence à leur parcours et l'articulation avec leur projet.

Les candidats les plus en difficulté dans l'épreuve manifestent trois lacunes majeures :

- un manque de recul et d'apports théoriques pour étayer une pratique professionnelle acquise dans le champ de l'animation ou de l'accompagnement des publics ;
- un manque de connaissances du champ jeunesse et sports ;
- une difficulté à adopter la posture attendue d'un fonctionnaire de catégorie A, dans des registres différents selon les candidats concernés : manque de discernement, de hauteur de vue ou mauvaise perception des enjeux.

Les candidats ayant obtenu les meilleures évaluations se caractérisent en revanche par :

- une motivation incontestable pour le métier, des qualités d'engagement souvent remarquables ;
- des parcours professionnels ou bénévoles riches et variés ;
- des qualités de réflexion, étayée par des apports théoriques et une connaissance fine des enjeux liés à l'actualité des problématiques relatives à la jeunesse et à l'éducation populaire.

Un certain nombre de candidats ont nourri leur préparation d'échanges avec des CEPJ en poste, afin de parfaire leur connaissance des réalités du métier. La plupart des politiques publiques entrant dans le champ d'intervention sont alors repérées.

3.4.4 Conseils aux candidats

La lecture des rapports du jury des éditions précédentes, la consultation des documents officiels relatifs aux politiques publiques produits par l'administration centrale ainsi que la prise de contact avec les agents déjà en poste sont des moyens de préparation assez faciles à mobiliser. De même, une connaissance minimale du statut de la fonction publique est nécessaire.

Il est conseillé aux candidats de davantage travailler la présentation personnelle, sur le fond (posture réflexive sur le parcours et ses atouts, perspectives professionnelles) et la forme (adéquation et qualité du support, pertinence du discours, posture physique pendant la présentation, respect du temps imparti).

Concrètement il peut être conseillé aux candidats choisissant une présentation avec l'appui d'un document numérique, de prévoir une version PDF afin de neutraliser les effets parasites liés aux différentes versions des logiciels.

La consultation très fréquente du support écrit, et a fortiori la lecture de celui-ci à l'appui de l'exposé, contrevient au dynamisme attendu de la présentation.

Enfin, il doit être rappelé aux candidats que l'interpellation des membres du jury (par la demande de participation dans le cadre d'une méthode d'animation ou par des questionnements autres que ceux destinés à repreciser les modalités de l'exercice) sort du cadre de cette épreuve.

3.4.5 Conseils aux formateurs

Les formateurs sont invités à aider les candidats à satisfaire aux conseils évoqués précédemment.

De plus, il leur est suggéré de :

- organiser des oraux blancs ;
- permettre aux candidats de s'exercer à produire des réponses argumentées qui montrent la capacité à produire un début de réflexion à partir de quelques éléments ;
- travailler les éléments saillants des orientations ministérielles.

3.5 L'oral d'entretien du concours interne et du 3ème concours

3.5.1 Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, ainsi que sur les expériences et les motivations qui l'ont amené à choisir la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature au concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette présentation d'une durée d'environ 15 minutes se poursuit par un échange d'une durée de 20 minutes avec le jury sur les enjeux éducatifs et les éléments de contexte que doit prendre en compte le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans sa pratique professionnelle. (Coefficient 2).

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours. Pour cette présentation, le dossier devra correspondre au modèle disponible en annexe sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Le dossier n'est pas noté. Seul l'entretien donne lieu à notation. »

3.5.2 Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Cette épreuve permet de questionner et d'observer le parcours et la motivation du candidat, mais également la posture et la déontologie.

Le déroulement de l'épreuve apparaît équilibré entre la séquence de 15 minutes d'exposé et celle de 20 minutes d'entretien. Selon les candidats, le temps d'échange a pu apparaître soit trop court (des questions restant en suspens) soit vraiment trop long (notamment lorsque l'on constate un écart important avec les attendus du métier).

3.5.3 Analyse

3.5.3.1 Bilan quantitatif

4 Tableau n° 20 : données chiffrées de l'oral 2 interne et 3^{ème} concours

	Candidats admissibles	Candidats présents	Note la plus basse	Note la plus haute
Concours interne	29	24	03,00	19,00
3 ^{ème} concours	10	9	06,00	16,00

4.1.1.1 Bilan qualitatif

À l'image des autres épreuves, les examinateurs relèvent un niveau très disparate des candidats.

S'ils ont, majoritairement, bien géré le temps de l'épreuve, ils répondent aux questions posées de façon souvent approximative et parfois erronée, sans faire la preuve d'une capacité à développer une analyse critique.

Beaucoup témoignent d'un manque de connaissance des attendus du concours voire du métier de CEPJ. Leurs connaissances et analyse des enjeux des politiques publiques relevant des champs de la jeunesse et de l'éducation populaire apparaissent trop souvent lacunaires.

Quelques difficultés de posture en tant que candidat à un emploi de catégorie A de la fonction publique d'État sont également apparues chez plusieurs candidats.

En revanche, certains candidats ont su présenter un exposé structuré, faisant preuve d'une aisance à l'oral et d'une capacité à respecter le temps imparti pour cette partie de l'épreuve. La qualité de leur entretien avec le jury est également à souligner.

Il convient enfin de noter que très peu de présentations apparaissent originales, ne sortant que très rarement d'un plan-type en trois parties.

4.1.1.2 Conseils aux candidats et aux formateurs

- **Conseils aux candidats**

- préparer cette épreuve en lisant les annales et rencontrant des équipes qui œuvrent au sein des services déconcentrés pour cerner le contexte d'exercice des missions d'un CEPJ ;
- préparer avec soin son exposé en ne s'attachant pas à une simple reprise du dossier ou des étapes chronologiques de son parcours ;
- annoncer le plan de l'exposé pour en faciliter le suivi par le jury ;
- utiliser un langage adapté au contexte de l'épreuve et ne pas abuser de citations ;
- présenter des expériences significatives à l'appui du propos ;

- veiller à la posture : certaines locutions sont parfois inadaptées et font craindre des écarts de langage en face d'interlocuteurs institutionnels.
- **Conseils aux formateurs**
 - éviter de proposer un modèle unique d'exposés trop normés aux candidats pour valoriser davantage le parcours de chacun ;
 - faire des simulations à l'oral pour exercer le candidat à structurer son propos, à l'illustrer par un retour sur sa pratique professionnelle en adoptant un regard critique, et à se projeter dans le métier.

CONCLUSION

Cette année encore, les candidats retenus aux trois concours dans les trois spécialités ouvertes ont répondu avec brio aux attendus des épreuves. Ils présentent des aptitudes et un potentiel pour intégrer dès la rentrée 2025-2026 le réseau jeunesse-engagement-sport. Ces candidats incarnent le niveau d'exigence attendu pour un concours de la fonction publique de catégorie A.

La particularité des actions mises en œuvre par les CEPJ s'exprime au travers des missions techniques et pédagogiques exercées, et des spécialités mises au service des politiques publiques dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ces missions diverses relèvent de la formation, de la certification, du conseil, de l'expérimentation, de la recherche et d'étude ainsi que de la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle.

À l'identique des sessions précédentes, le président du concours encourage les candidats à se préparer de manière assidue aux différentes épreuves qui peuvent être « techniques » en lien avec la spécialité retenue, et à développer une curiosité intellectuelle pour l'ensemble du périmètre ministériel jeunesse-engagement-éducation populaire-vie associative. Il recommande d'une part, de se documenter et d'actualiser les ressources ou références utiles dans les différentes épreuves, et d'autre part, de parfaire sa connaissance du métier de CEPJ par des rencontres avec des agents du réseau ministériel jeunesse-engagement-sport (JES) en services déconcentrés, dans les établissements ou en administration centrale.

Si les différentes épreuves se sont déroulées dans des conditions optimales, c'est que des femmes et des hommes ont manifesté leur attachement au concours en alliant disponibilité et efficacité. Ce faisant, ils ont permis aux candidats d'être dans les meilleures conditions pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Il s'agit notamment des personnes en charge de l'organisation :

Direction générale des ressources humaines et son bureau de recrutement :

Nadine COLLINEAU, directrice du recrutement ainsi que Marie VILLENEUVE et Thibault JOURD'HUI

CREPS de REIMS :

Michel LEROUX, directeur, Fabien POIS, directeur-adjoint, Angélique HUCHETTE, Jean-François COIFFE et l'ensemble du personnel du CREPS.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Cette année encore, mes remerciements vont également aux coordonnateurs des épreuves pour leur investissement sans faille et le sérieux dont ils font preuve dans les travaux des jurys. Cette mission, qui suppose disponibilité et engagement, est indispensable pour assurer une égalité de traitement des candidats dans les différents concours et spécialités :

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité :

Épreuve n°1 : « composition » : Cécile BRU et Richard REBOUL

Épreuve n°2 : « note » :

- EDU : Xavier LEFEUVRE et Thierry ROSS
- JUR : Yasmine COMETA et Frédéric CUGNIET-ROYER

- POL : Simon RAMAT et Christelle RICHARD

Coordonnateurs pour les épreuves d'admission :

Épreuve n°1 : « de spécialité » :

- EDU : Xavier LEFEUVRE et Thierry ROSS
- JUR : Yasmine COMETA et Frédéric CUGNIET-ROYER
- POL : Simon RAMAT et Christelle RICHARD

Épreuve n°2 : « entretien » :

- Concours externe : Mathilde GOUGET et Sylvie VIGIER-BACH
- Concours interne et troisième concours : Laurence COLLAS

Ces remerciements s'adressent aussi bien évidemment à tous les membres du jury, nouveaux ou plus anciens, ainsi qu'à tous les correcteurs et examinateurs qui ont su une fois encore donner le meilleur d'eux-mêmes.

ANNEXES

- Annexe 1 : textes de référence.
- Annexe 2 : éléments statistiques.
- Annexe 3 : grilles d'évaluation.

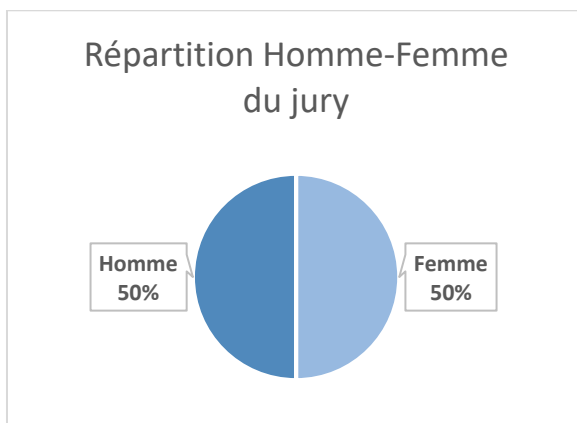
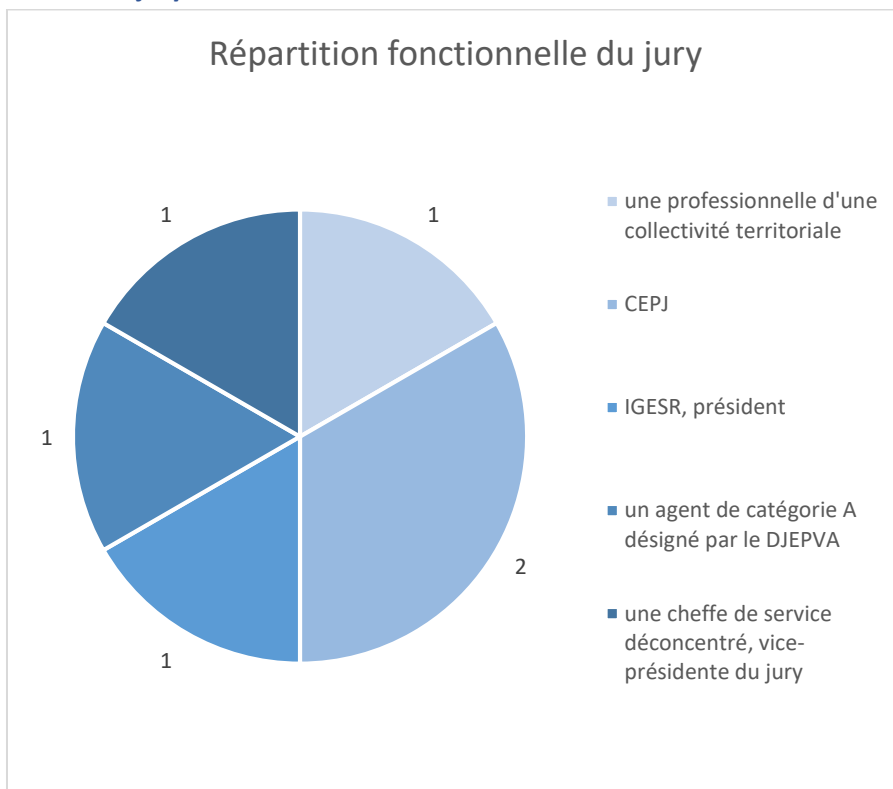
1. Annexe 1 : Les textes de référence

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138>

- Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.
- Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 28 octobre 2024 nommant le président du jury des concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse pour la session 2025
- Arrêté du 2 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêtés du 3 janvier 2025 et du 5 mars 2025 nommant les membres des jurys des concours externe, interne et troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 29 janvier 2025 nommant les correcteurs des concours externe, interne et troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 29 avril 2025 nommant les examinateurs des concours externe, interne et troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

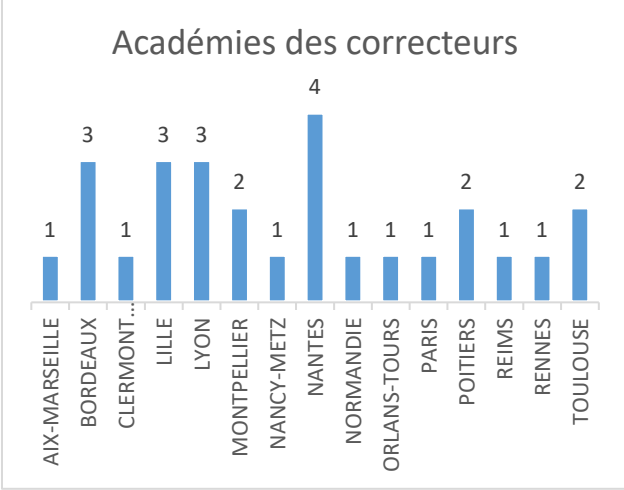
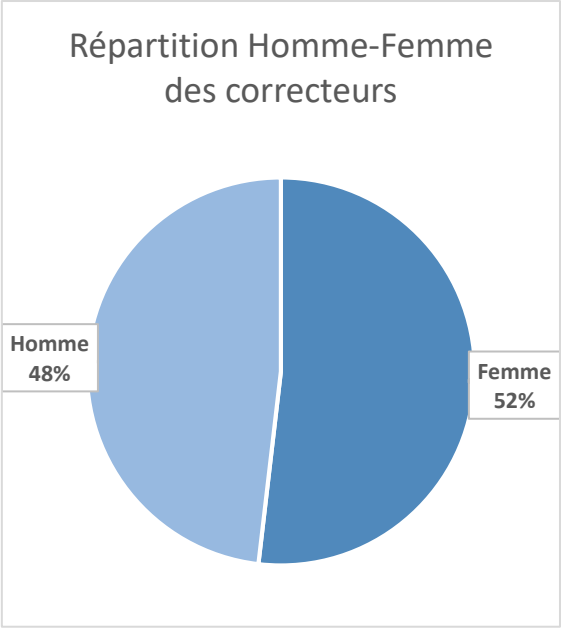
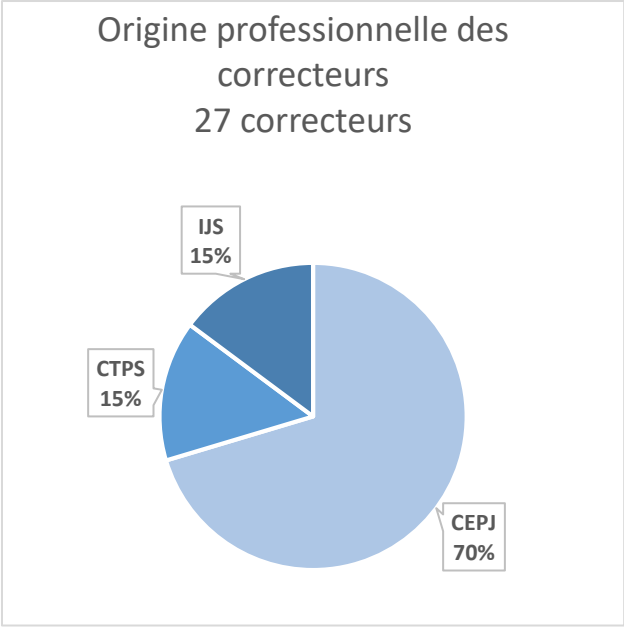
2. Annexe 2 : Les éléments statistiques⁸

- **Le jury**

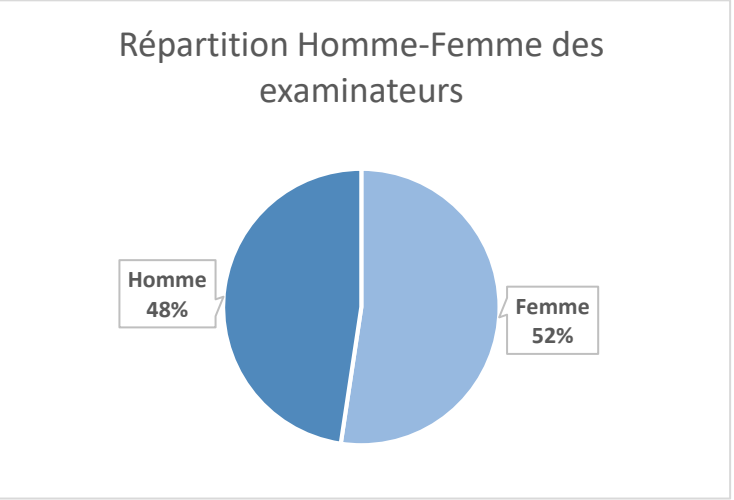
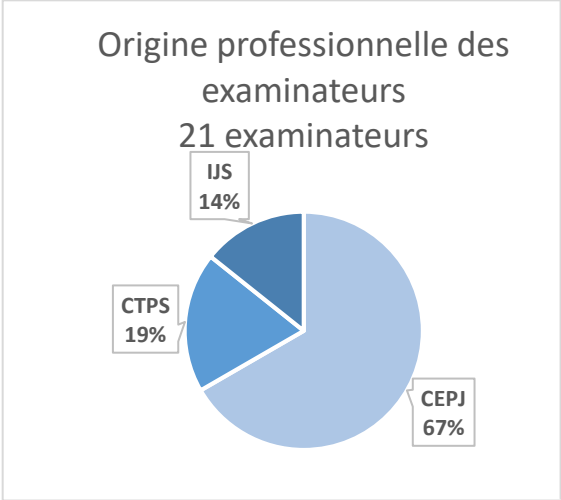


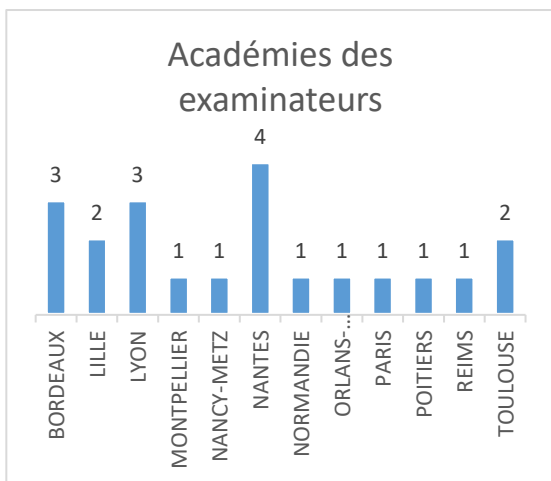
- **Les correcteurs adjoints au jury pour les épreuves d'admissibilité**

⁸ Données statistiques établies par le bureau DGRH-D2-5, sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



- **Les examinateurs adjoints au jury pour les épreuves d'admission**





• **Les données générales de la session 2025**

Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	%présents / inscrits	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC*	Taux de réussite **	Taux de rendement ***
E-EDU	4	76	22	28,95%	11	9	4	0	18,18%	100,00%
E-JUR	6	70	20	28,57%	8	8	6	0	30,00%	100,00%
E-POL	12	232	62	26,72%	23	23	12	1	19,35%	100,00%
TOTAL CEPJ-E	22	378	104	27,51%	42	40	22	1	21,15%	100,00%
I-EDU	2	35	7	20,00%	4	2	0	0	0,00%	0,00%
I-JUR	3	30	13	43,33%	6	4	1	0	7,69%	33,33%
I-POL	6	112	50	44,64%	19	18	6	4	12,00%	100,00%
TOTAL CEPJ-I	11	177	70	39,55%	29	24	7	4	10,00%	63,64%
3C-EDU	1	17	3	17,65%	2	1	1	0	33,33%	100,00%
3C-JUR	1	28	8	28,57%	3	2	1	0	12,50%	100,00%
3C-POL	2	45	11	24,44%	5	5	2	2	18,18%	100,00%
TOTAL CEPJ-3C	4	90	22	24,44%	10	8	4	2	18,18%	100,00%
TOTAL CEPJ	37	645	196	30,39%	81	72	33	7	16,84%	89,19%

* LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

** Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à l'épreuve écrite

*** Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

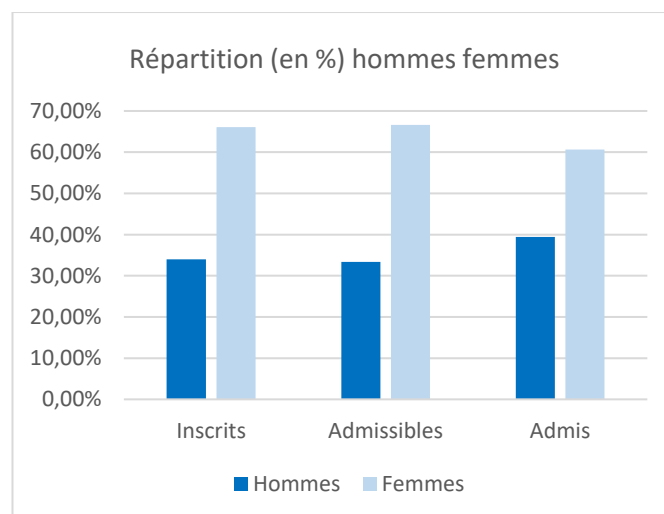
- **Les résultats aux concours depuis 2020**

Année	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Présence aux épreuves admissibilité %	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2020	27	367	105	28,61%	60	25	23,8%
2021	28	693	247	35,64%	60	28	11,3%
2022	58	838	202	24,11%	93	49	24,3%
2023	28	938	192	20,45%	73	28	14,6%
2024	52	970	218	22,47%	103	51	23,39%
2025	37	645	196	30,39 %	81	72	16,84 %

- **Le profil des candidats**

- **La répartition hommes-femmes**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Hommes	219	27	13
Femmes	426	54	20
Total	645	81	33



- L'âge des candidats

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	22	22	22
Âge maxi	63	60	54
Moyenne	39	40	36

- Répartition par académie d'origine

- Académie	Inscrits	Admissibles	Admis
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	6%	10%	12%
ACADÉMIE D'AMIENS	2%	7%	3%
ACADÉMIE DE BESANCON	1%	1%	3%
ACADÉMIE DE BORDEAUX	4%	7%	9%
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	2%	1%	
ACADÉMIE DE CORSE	1%		
ACADÉMIE DE DIJON	1%		
ACADÉMIE DE GRENOBLE	2%	5%	3%
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	2%		
ACADÉMIE DE LA GUYANE	1%	1%	
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	3%		
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	1%		
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	1%		
ACADÉMIE DE LA RÉUNION	5%	2%	
ACADÉMIE DE LILLE	4%		
ACADÉMIE DE LIMOGES	1%		
ACADÉMIE DE LYON	4%	7%	6%
ACADÉMIE DE MAYOTTE	1%		
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	5%	12%	15%
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	3%	7%	12%
ACADÉMIE DE NANTES	4%	4%	6%
ACADÉMIE DE NICE	2%		
ACADÉMIE DE NORMANDIE	5%	6%	3%
ACADÉMIE DE POITIERS	2%		
ACADÉMIE DE REIMS	2%	5%	3%
ACADÉMIE DE RENNES	3%	2%	3%
ACADÉMIE DE STRASBOURG	2%	1%	
ACADÉMIE DE TOULOUSE	6%	2%	3%
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	4%	4%	3%
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	18%	12%	15%

3. Annexe 3 : Les grilles d'évaluation

- Grille d'évaluation de la composition du concours externe :

1 - COMPREHENSION DU SUJET	Délimite le ou les champs couverts par le sujet et définit les termes du sujet	1,50	4,50
	Introduit une problématique claire qui réponde à la question posée par le sujet	1,50	
	Construit un plan cohérent	1,50	
2 - TRAITEMENT DU SUJET	Développe une argumentation cohérente avec des idées étayées par des faits	2,00	6,00
	Conduit une analyse critique des arguments en présence	2,00	
	Met en évidence les enjeux du sujet les hiérarchise et défend une idée générale	2,00	
3 - NIVEAU DE CULTURE DU CANDIDAT	S'appuie sur des connaissances approfondies	2,00	5,50
	Se réfère à une méthodologie spécifique à l'objet de l'épreuve	1,50	
	Renvoie à des connaissances pratiques et des expériences personnelles	2,00	
4 - FORME DU DEVOIR	Propose un exposé clair et agréable à lire	1,50	4,00
	Respecte la syntaxe et l'orthographe	1,00	
	Enchaîne ses arguments par des transitions et propose une conclusion	1,50	
		20,00	20,00

- Grille d'évaluation de l'épreuve écrite de spécialité pour les trois concours :

1 - Compréhension de la commande	Définit les enjeux et/ou les problématiques	2,00	4,00
	Précise les éléments de contexte	2,00	
2- Analyse et synthèse	Distingue les différentes notions à mobiliser sur le sujet	1,50	5,00
	Perçoit et expose clairement le positionnement et les enjeux des acteurs	1,00	
	Fait le lien entre l'analyse et les propositions	1,50	
	Va à l'essentiel, sait centrer sa réflexion	1,00	
3- Connaissance et maîtrise de la spécialité	S'appuie sur des connaissances solides et maîtrisées mises en résonance avec l'actualité du sujet	1,00	4,00
	Identifie les enjeux culturels, éducatifs et sociaux de sa spécialité	1,00	
	Mobilise sa spécialité dans le champ du sujet	1,00	
	Identifie le rôle du ministère dans sa spécialité	1,00	
4- Aptitude à dégager des solutions appropriées	Les solutions sont clairement identifiables	1,00	4,00
	Les solutions sont illustrées par des exemples ou situations techniques ou pédagogiques	1,00	
	Les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire	1,00	
	Les solutions sont hiérarchisées ou inscrites dans une stratégie	1,00	
5- Forme du devoir	L'écrit est présenté comme une note professionnelle	0,50	3,00
	L'exposé est clair	1,00	
	Les documents sont appropriés et exploités	1,00	
	Les idées et propositions sont formalisées dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe	0,50	
		20,00	20,00

SG/DGRH
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement
Septembre 2025
www.education.gouv.fr